

SOINS PALLIATIFS SOINS CURATIFS DE QUOI PARLE T'ON ?

Venez en discuter et vous informer
auprès de bénévoles et de professionnels
de la santé.

CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LA
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTÉ DU CENTRE
TARN



Vous avez des attentes particulières ?
Vous souhaitez tester vos connaissances ?
Scanner ce QR code

Le 28 janvier 2026 de 19h à 20h30

*SALLE DU FOULON 2 PLACE DE
L'ODÉON, GRAULHET*

ENTRÉE GRATUITE - TOUT PUBLIC

Résultats définitifs le 28 janvier 2026 au questionnaire préalable en ligne :

<https://forms.gle/2Yo3GzgyhPZr3vTM9>

16 répondant(e)s

Les réponses attendues sont entourées d'un **liseré rouge**

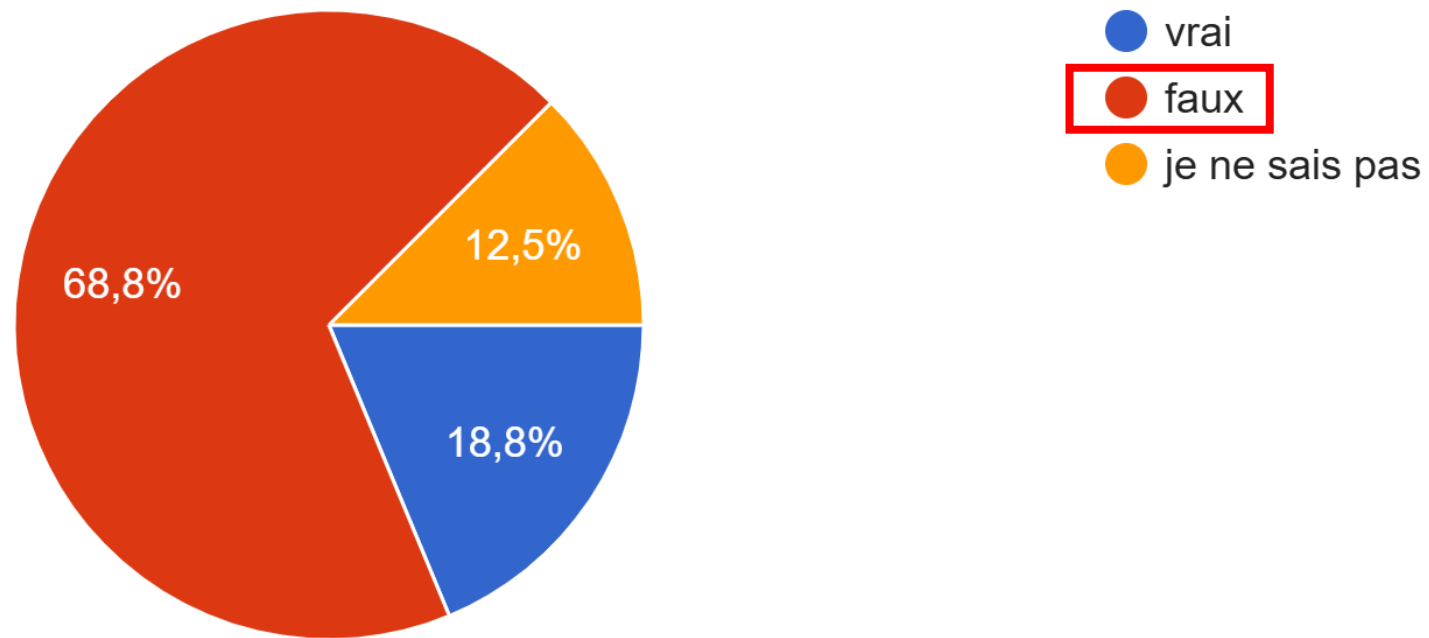
Q1- Quelles sont vos **attentes** pour la réunion publique du mercredi 28 janvier 2026 ?

Réponse longue souhaitable

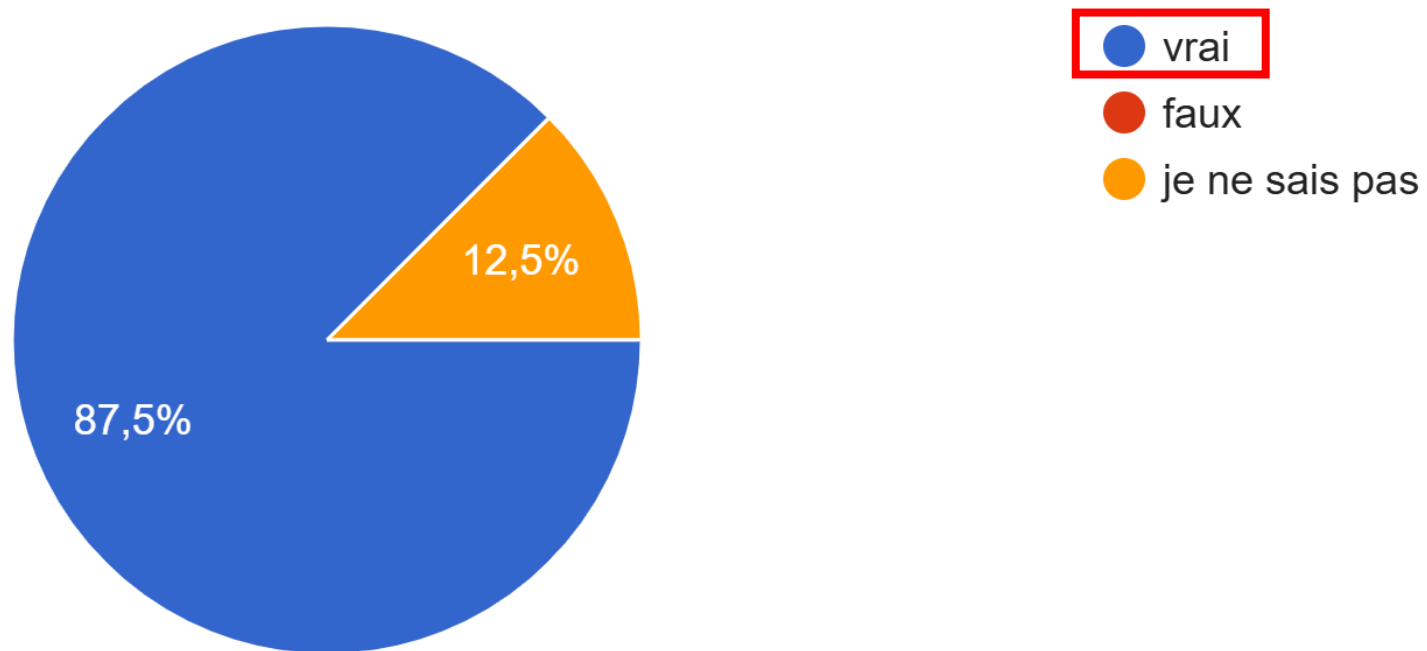
8 réponses

1. Comprendre l'état des lieux aujourd'hui, m'enrichir des possibles, comment être en faisant ensemble.
2. Approfondir mes connaissances sur les ressources pour un maintien au domicile, pour le patient mais aussi pour les soignants.
3. Explication claire des derniers textes de loi sur la question de la fin de vie au niveau médical, éthique, religieux.
4. Expliquer que les soins palliatifs ne sont pas synonymes de mort. Qu'ils peuvent être mis en place à domicile
Quelle différence entre euthanasie et sédation profonde et continue. Le refus de soins est-il possible ?
L'accompagnement des proches et du malade par des bénévoles. Connaissance des directives anticipées et de la personne de confiance Qui décide de la mise en place de la sédation profonde et continue ?
5. Intérêt personnel et familial : comprendre les soins - dans quels cas ?
6. En savoir toujours plus.
7. Partager des témoignages et des connaissances.
8. DES INFORMATIONS PRECISES POUR CAUSE NON-CONNAISSANCE DU SUJET PROPOSE.

Q2- Les Soins Palliatifs ne sont mis en place qu'en toute fin de vie. Une réponse attendue
16 réponses

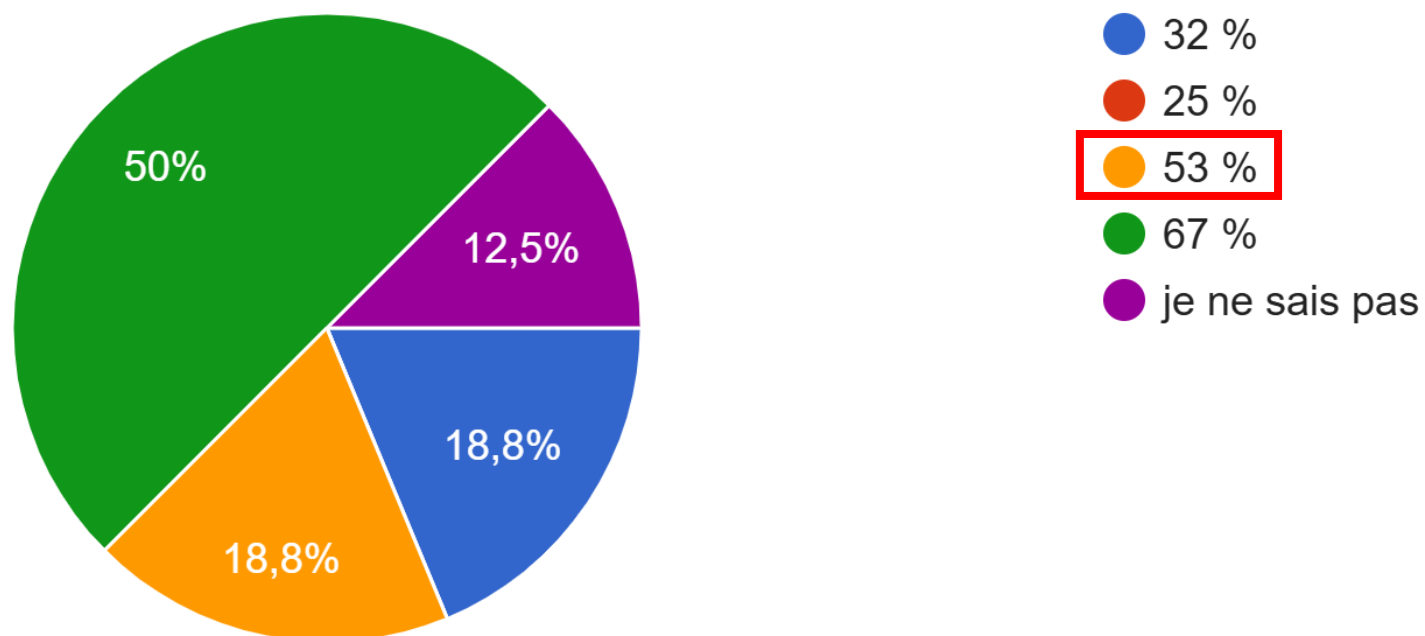


Q3- Une personne en soins palliatifs peut continuer à vivre à son domicile. Une réponse attendue
16 réponses



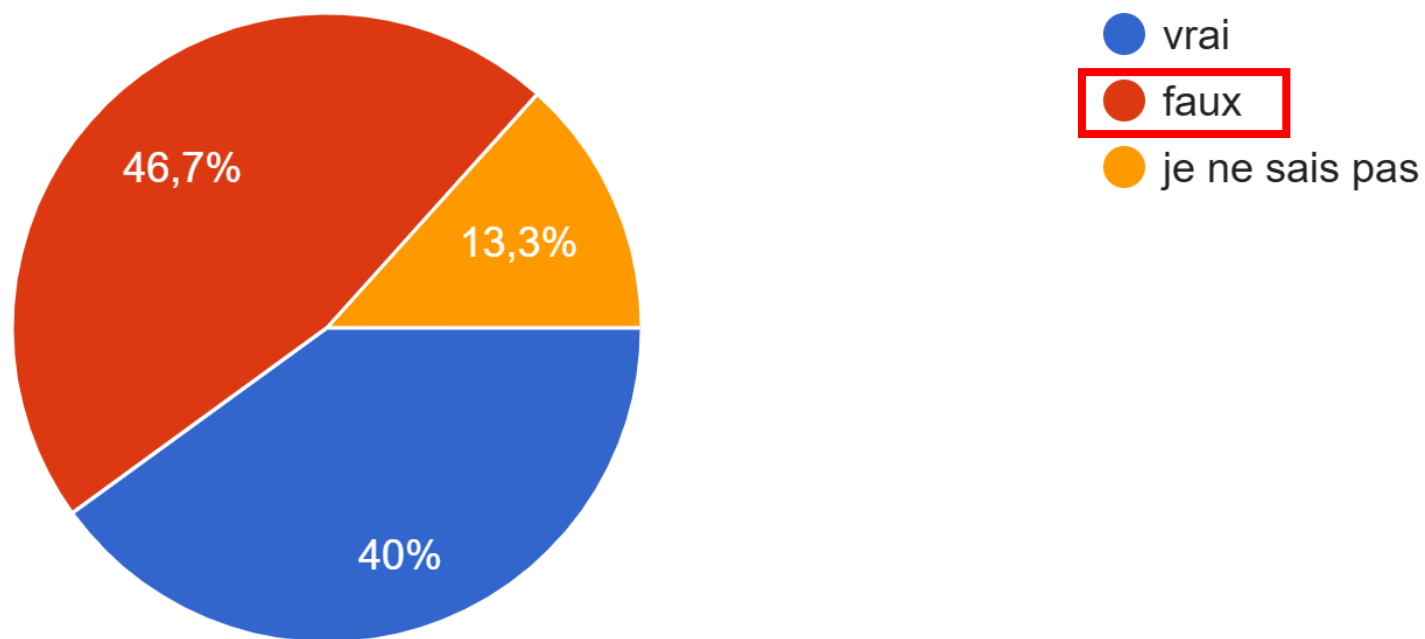
Q4- En 2019, selon [l'Atlas des Soins Palliatifs 2023](#), beaucoup de nos compatriotes décèdent en établissements sanitaires : hôpitaux et cliniques. Ils étaient par rapport aux décès tous âges et tous lieux confondus de l'ordre de :

16 réponses



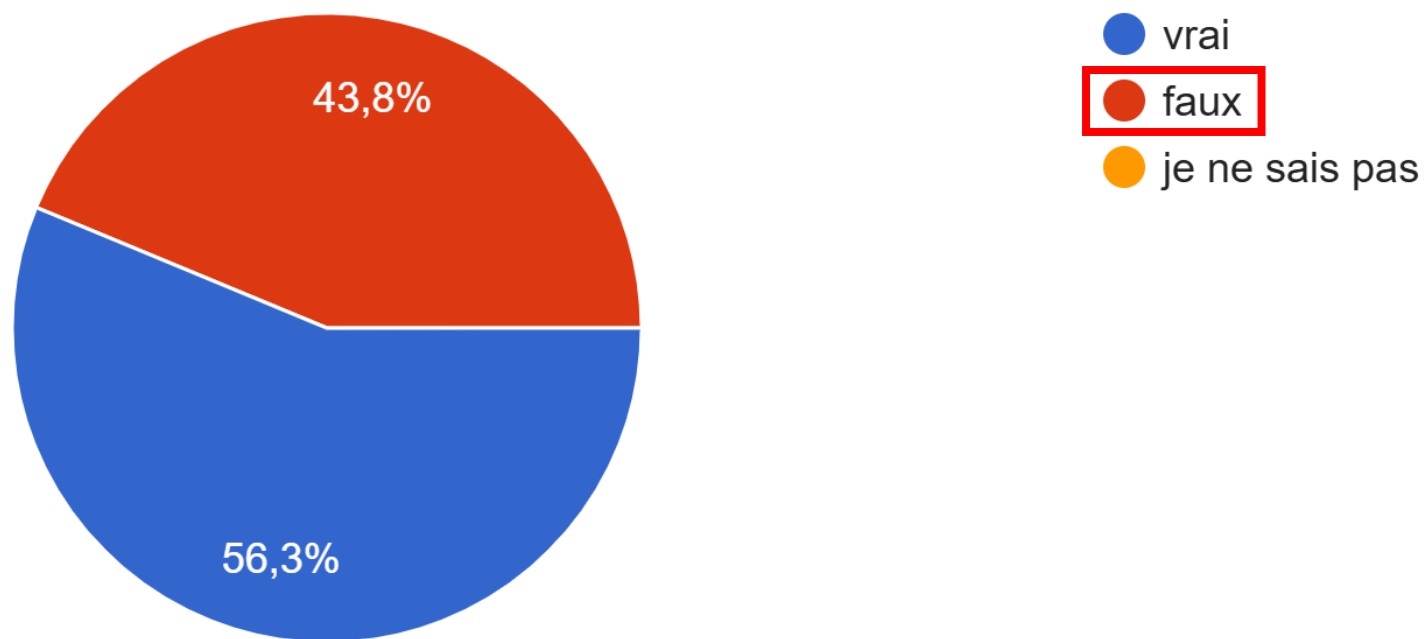
Q5- Il y a obligation légale pour un résident d'EHPAD ou un patient hospitalisé de rédiger des directives anticipées. Une réponse attendue.

15 réponses



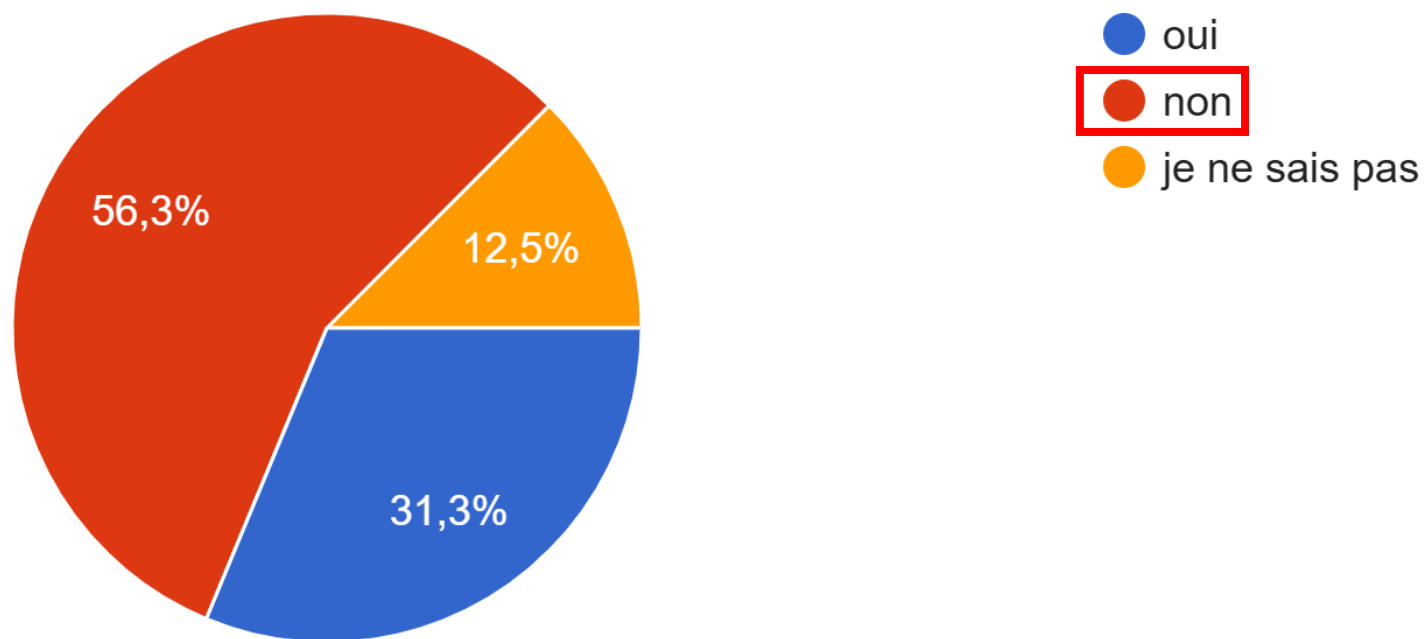
Q6- Il y a obligation légale pour un résident d'EHPAD ou un patient hospitalisé de désigner une personne de confiance. Une réponse attendue.

16 réponses



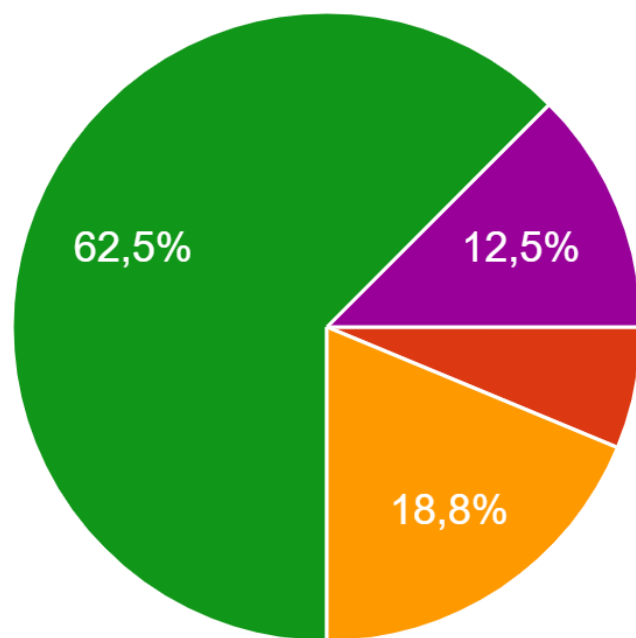
Q7- L'opinion de la personne de confiance prime sur les directives anticipées auprès des médecins et autres personnels soignants. Une réponse attendue.

16 réponses



Q8- La possibilité d'une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès est prévue, dans certaines conditions, dans la loi suivante : Une réponse attendue.

16 réponses



- loi du 9 juin 1999 sur les soins palliatifs
- loi Kouchner du 4 mars 2002
- loi Leonetti du 22 avril 2005
- loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016
- je ne sais pas